

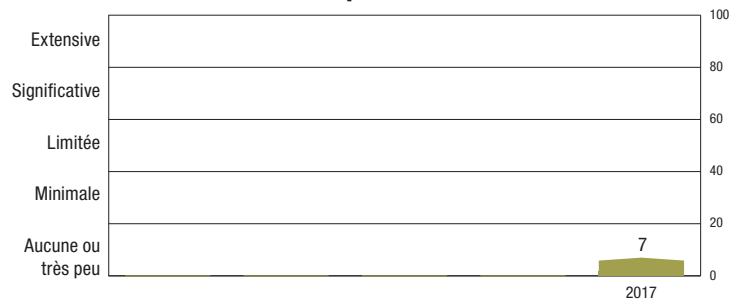
	<h2>7</h2> <p>SUR 100</p> <h3>TRANSPARENCE INDICE SUR LE BUDGET OUVERT</h3> <p>Le Burundi met à la disposition du public très peu d'informations budgétaires.</p>	<h2>0</h2> <p>SUR 100</p> <h3>PARTICIPATION DU PUBLIC</h3> <p>Le Burundi ne fournit au public aucune opportunité de participer au processus budgétaire.</p>	<h2>22</h2> <p>SUR 100</p> <h3>CONTRÔLE BUDGÉTAIRE</h3> <p>PAR LA LÉGISLATURE ET L'AUDIT Au Burundi, le corps législatif et l'institution supérieure de contrôle assurent un contrôle budgétaire faible.</p>
	<p>* Dans l'Enquête sur le budget ouvert 2017, ce pays a été évalué pour la première fois.</p>		

TRANSPARENCE (INDICE SUR LE BUDGET OUVERT)

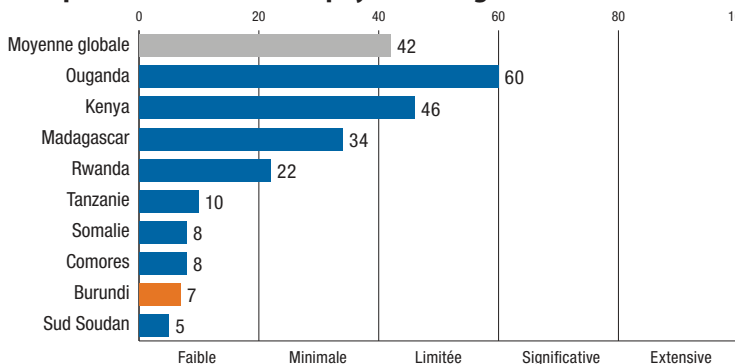
L'Enquête sur le budget ouvert utilise 109 indicateurs pondérés de manière égale pour mesurer la transparence budgétaire en se basant sur des critères internationalement reconnus mis au point par les organisations multilatérales. Ces indicateurs évaluent la mesure dans laquelle le gouvernement central met à la disposition du public les huit documents budgétaires clés en ligne en temps opportun et si ces documents présentent les données budgétaires de manière exhaustive et utile.

Chaque pays est noté selon un score composite (sur 100) qui détermine son classement dans l'Indice sur le budget ouvert - la seule mesure indépendante et comparative de la transparence budgétaire dans le monde.

Quel est le score du Burundi pour l'IBO en 2017 ?



Comment la transparence budgétaire au Burundi se compare-t-elle aux autres pays de la région ?



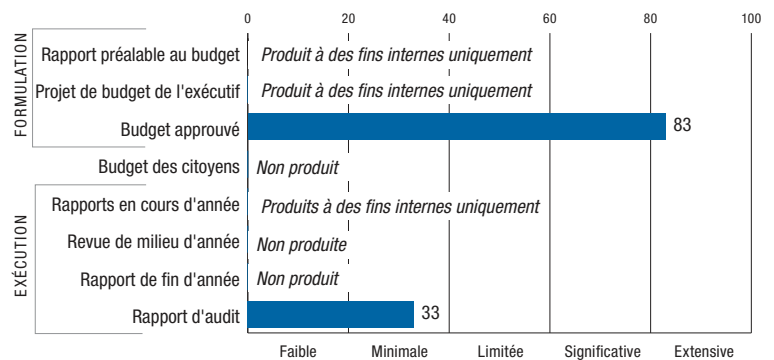
Le score de 7 sur 100 obtenu par le Burundi est largement inférieur au score moyen global qui est de 42.

Mise à la disposition au public des documents budgétaires

Document	2017
Rapport préalable au budget	●
Projet de budget de l'exécutif	●
Budget approuvé	●
Budget des citoyens	●
Rapports en cours d'année	●
Revue de milieu d'année	●
Rapport de fin d'année	●
Rapport d'audit	●

● Mise à la disposition du public ● Non produit
● Publié avec du retard ou Non publié en ligne ou Produit à des fins internes uniquement

Quelle est l'exhaustivité des informations fournies dans les documents budgétaires clés publiés par le Burundi ?



Documents budgétaires clés

Le Rapport préalable au budget : communique les paramètres larges des politiques budgétaires d'un pays préalablement au Projet de budget de l'exécutif ; il décrit les prévisions économiques du gouvernement ainsi que les recettes, les dépenses et la dette prévues.

Le Projet de budget de l'exécutif : est soumis par l'exécutif à l'approbation de l'Assemblée législative ; il décrit en détail les sources de revenus, les allocations aux ministères, les changements de politiques proposés, ainsi que d'autres informations importantes pour la compréhension de la situation financière d'un pays.

Le Budget approuvé : est le budget qui a été adopté par l'Assemblée législative.

Le Budget des citoyens : est une version plus simple et moins technique du Projet de budget de l'exécutif ou du Budget approuvé, spécifiquement conçu pour diffuser des informations essentielles auprès du public.

Les Rapports en cours d'année : contiennent des informations sur les recettes réelles perçues, les dépenses réelles effectuées et le niveau de la dette à différentes périodes de l'année budgétaire. Ils sont publiés sur une base mensuelle ou trimestrielle.

La Revue de milieu d'année : contient une mise à jour complète de l'exécution du budget dès le milieu de l'exercice fiscal, y compris un examen des hypothèses économiques qui sous-tendent le budget et une prévision actualisée des résultats budgétaires.

Le Rapport de fin d'année : présente la situation des comptes de l'État à la fin de l'exercice budgétaire et comprend, dans l'idéal, une évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la politique économique.

Le Rapport d'audit : est publié par l'Institution supérieure de contrôle du pays. Il certifie la solidité financière et l'exhaustivité des comptes de fin d'année du gouvernement.

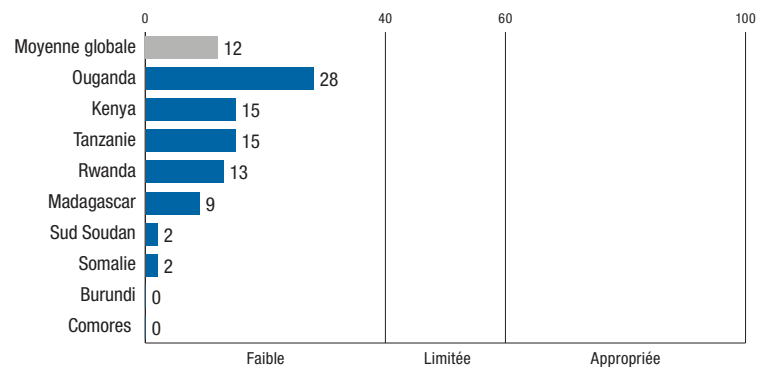
PARTICIPATION DU PUBLIC

La transparence à elle-seule n'est pas suffisante pour améliorer la gouvernance. La participation du public dans la budgétisation est vitale pour atteindre les résultats positifs associés à une meilleure transparence budgétaire.

Pour mesurer la participation du public, l'Enquête sur le budget ouvert évalue la mesure dans laquelle le gouvernement offre des possibilités au public de participer aux processus budgétaires. Ces opportunités doivent être proposées tout au long du cycle budgétaire par le corps exécutif, le corps législatif et l'institution supérieure de contrôle.

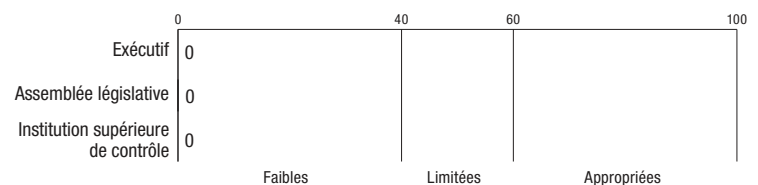
Les questions qui évaluent la participation à l'Enquête sur le budget ouvert 2017 ont été révisées pour les aligner sur les nouveaux principes de l'Initiative mondiale pour la transparence fiscale, qui représentent aujourd'hui les fondements des normes largement acceptées sur la participation du public dans les processus budgétaires nationaux. Par conséquent, les données relatives à l'étendue de la participation du public au processus budgétaire dans l'Enquête sur le budget ouvert 2017 ne doivent pas être comparées à celles des cycles précédents de l'enquête.

Comment la participation du public au Burundi se compare-t-elle aux autres pays de la région ?



Le score de 0 sur 100 enregistré par le Burundi indique que les possibilités offertes au public de participer au processus budgétaire sont **nulles**. Ce score est inférieur à la moyenne globale de 12.

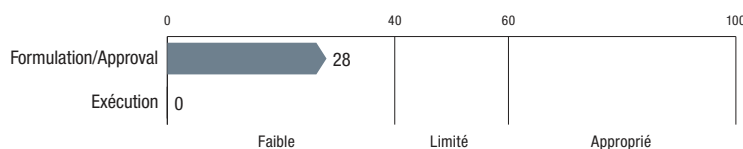
Dans quelle mesure les différentes institutions du Burundi offrent des opportunités de participation du public ?



L'Enquête sur le budget ouvert examine le rôle que jouent les assemblées législatives, les institutions supérieures de contrôle et les institutions financières indépendantes dans le processus budgétaire et la mesure dans laquelle elles assurent un contrôle efficace du budget. Ces institutions jouent un rôle essentiel - souvent inscrit dans les constitutions nationales - dans la planification des budgets et dans la supervision de leur mise en œuvre.

Ces indicateurs ont été révisés dans le but de mieux évaluer le rôle des institutions de contrôle officielles en assurant l'intégrité et la redevabilité dans l'utilisation des ressources publiques. Par conséquent, les données relatives au rôle et à l'efficacité des institutions de contrôle dans l'Enquête sur le budget ouvert 2017 ne doivent pas être comparées à celles des cycles précédents de l'enquête.

Dans quelle mesure le corps législatif au Burundi assure-t-il un contrôle budgétaire ?



Le corps législatif assure un contrôle **faible** pendant le cycle budgétaire. Ce score indique que le corps législatif assure un contrôle faible pendant la phase de planification du cycle budgétaire et aucune contrôle pendant la phase de mise en œuvre du cycle budgétaire. Les principaux obstacles à un contrôle efficace par le corps législatif sont :

- Le corps législatif ne débat pas officiellement de la politique budgétaire préalablement à la présentation du Projet de budget de l'exécutif.
- Le Projet de budget de l'exécutif n'est pas remis aux législateurs dans les deux mois au moins précédant le début de l'année budgétaire.
- Les commissions législatives n'examinent pas et ne publient pas les rapports sur leurs analyses du Projet de budget de l'exécutif en ligne.

Dans quelle mesure l'Institution supérieure de contrôle assure-t-elle un contrôle budgétaire ?



L'institution supérieure de contrôle assure un contrôle budgétaire **faible**.

- En vertu de la loi, elle dispose de toute latitude pour procéder à des audits comme elle l'entend.
- En outre, bien que le responsable de l'institution supérieure de contrôle ne puisse pas être démis de ses fonctions sans l'approbation du corps législatif ou du système judiciaire, il n'est pas désigné par le corps législatif ou le système judiciaire, ce qui remet en question son indépendance.
- Enfin, l'institution supérieure de contrôle est dotée de ressources insuffisantes pour remplir son mandat, et ses processus d'audit ne sont pas évalués par une agence indépendante.

Contrôle par une institution financière indépendante

Le Burundi ne dispose pas d'Institution financière indépendante. Bien que les IFI ne soient pas très répandues dans le monde, elles sont reconstruites de manière croissante comme une source importante d'informations indépendantes et non partisans. Les IFI prennent différentes formes de structures institutionnelles. Des exemples fréquents d'IFI sont des bureaux parlementaires du budget et des conseils budgétaires.

Pour plus d'informations, voir Lisa von Trapp, Ian Lienert, et Joachim Wehner, "Principles for Independent Fiscal Institutions and Case Studies," *OECD Journal on Budgeting*, mars 2016 (numéro spécial), pp. 9-24.

RECOMMANDATIONS

Pour plus d'informations sur les résultats de l'Enquête sur le budget ouvert au Burundi, veuillez consulter l'Explorateur des données de l'Enquête sur le budget ouvert à l'adresse survey.internationalbudget.org.

Comment le Burundi peut-il améliorer la transparence ?



Le Burundi doit accorder la priorité aux mesures suivantes pour améliorer la transparence budgétaire :

- Publier un Rapport préalable au budget, un Projet de budget de l'exécutif, des Rapports en cours d'année et un Budget des citoyens en ligne.
- Produire et publier une Revue de milieu d'année et un Rapport de fin d'année.
- Améliorer l'exhaustivité des informations présentés dans le Rapport d'audit.

Comment le Burundi peut-il améliorer la participation ?



Le Burundi doit accorder la priorité aux mesures suivantes pour améliorer la participation du public dans le processus budgétaire :

- Piloter des systèmes d'échange entre les membres du public et les responsables de l'exécutif sur les questions budgétaires nationales pendant la formulation du budget national et le suivi de sa mise en œuvre. Ces mécanismes peuvent reposer sur des innovations, telles que la budgétisation participative et les audits sociaux. Des exemples de tels mécanismes peuvent être consultés à l'adresse www.fiscaltransparency.net/mechanisms/.
- Organiser des audiences législatives sur la formulation du budget annuel, au cours desquelles des membres du public ou des organisations de la société civile peuvent témoigner.
- Établir des mécanismes formels pour que le public aide l'institution supérieure de contrôle à formuler son programme d'audit et à participer aux enquêtes d'audit pertinentes.

Comment le Burundi peut-il améliorer le contrôle ?



Le Burundi doit accorder la priorité aux mesures suivantes pour que le contrôle budgétaire soit plus efficace :

- Assurer que la législature organise un débat sur la politique budgétaire préalablement à la présentation du Projet de budget de l'exécutif et approuve les recommandations pour le budget à venir.
- Veiller à ce qu'une commission législative examine et publie des rapports en ligne sur la mise en œuvre du budget de l'année.
- Assurer que l'institution supérieure de contrôle dispose de suffisamment de fonds pour remplir son mandat, tel que défini par un organisme indépendant (à savoir, le corps législatif ou le système judiciaire).
- Envisager de mettre en place une Institution financière indépendante.

MÉTHODOLOGIE

L'Enquête sur le budget ouvert utilise des critères reconnus au niveau international mis en place par des organisations multilatérales à partir de sources telles que le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI), et l'Initiative mondiale pour la transparence fiscale (GIFT).

L'Enquête sur le budget ouvert est un instrument de recherche basé sur les faits qui utilise des phénomènes facilement observables pour évaluer ce qui se passe dans la pratique. L'ensemble du processus de recherche a pris plus de 18 mois entre le mois d'août 2016 et janvier 2018 et a impliqué près de 300 experts dans 115 pays. L'Enquête sur le budget ouvert 2017 n'évalue que les événements, les activités ou les développements qui se sont produits jusqu'au 31 décembre 2016. L'Enquête a quelque peu été révisée depuis la version de 2015 afin de refléter l'évolution des méthodes de diffusion des données budgétaires et de renforcer les questions individuelles sur la participation du public et le contrôle budgétaire. Une discussion sur ces changements peut être consultée dans le Rapport mondial de l'Enquête sur le budget ouvert (voir le lien ci-dessous).

Les réponses de l'Enquête sont généralement étayées par des citations et des commentaires. Il peut s'agir de références à un document public, d'une déclaration publique du gouvernement ou de commentaires issus d'un entretien en face-à-face avec un représentant du gouvernement ou tout autre partie bien informée.



L'Enquête est compilée à partir d'un questionnaire rempli pour chaque pays par des **experts budgétaires indépendants** qui n'ont aucun lien avec le gouvernement national.



Les réponses aux questionnaires de chaque pays sont ensuite examinées indépendamment par un **expert anonyme** qui n'est en aucun cas associé au gouvernement.



En outre, l'IBP invite la majorité des **gouvernements nationaux** à commenter les résultats préliminaires de l'Enquête et prend ces commentaires en compte avant de finaliser les conclusions de l'enquête.



Les **chercheurs** répondent ensuite aux commentaires des examinateurs et de leur gouvernement, le cas échéant, **et l'IBP** arbitre les réponses contradictoires pour assurer la cohérence des réponses entre les pays.

Les travaux de recherche nécessaires pour compléter la présente Enquête sur le budget ouvert de ce pays ont été réalisés par :

L'Initiative sur le budget ouvert
International Budget Partnership
820 First Street NE Suite 510
Washington, D.C. 20002 USA
Courriel : info@internationalbudget.org

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.openbudgetsurvey.org, notamment :

- L'Enquête sur le budget ouvert 2017 : Le Rapport mondial
- L'Explorateur de données
- Le Rapport sur la méthodologie
- Le Questionnaire intégral